

## Le Condroz n'est pas une terre d'accueil pour les méga-éoliennes

*La SOCIETE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE SA (SPE) a organisé le mercredi 30 juin 2004 une réunion publique d'information à Lisogne à propos de son projet d'implantation de 6 méga-éoliennes à Dorinne, sur le territoire des communes d'Yvoir et de Dinant.*

*Pas loin de cinquante éoliennes existantes ou en projet sont désormais comptées sur le territoire de la Province de Namur : Anhée (permis délivré pour 6 machines), Assesse (3 machines en projet), Ciney (2 machines en projet), Couvin, Dinant (4 machines en projet), Fosses-la-Ville (permis délivré pour 5 machines), Gembloux-Sombreffe (4 machines existantes + 2 machines en projet), Houyet (1 machine existante), Mettet (permis délivré pour 9 machines), Philippeville (permis délivré pour 1 machine), Tarvisée (6 machines en projet), Walcourt (2 machines), Yvoir (2 machines en projet). Ce développement désordonné ne garantit ni le cadre de vie des habitants des communes concernées ni un bon aménagement du territoire.*

L'ADSVN (1) et le réseau Molineole (2) constatent que, depuis plus d'un an, la Région wallonne dans son ensemble et la Province de Namur en particulier sont l'objet de la convoitise de l'industrie éolienne qui profite largement du laxisme de la législation actuelle en la matière et de subventions publiques intéressantes. Dans ce cadre, la réponse « ambiguë » donnée par l'Administration de la Région wallonne le 31/03/2004 dans le cadre du projet d'usine éolienne dans la région de la Molineole (projet MESA SA) (permis unique accordé pour 21 méga-éoliennes) est interprétée par l'industrie éolienne comme un feu vert au développement sans nuance de l'éolien sur tout le territoire wallon et sur celui du Condroz en particulier.

L'ADSVN et le réseau Molineole regrettent que les avis de nombreuses associations de protection de l'environnement et de commissions consultatives régionales et locales [Commission Communale d'Aménagement du Territoire (CCAT), Commission Locale de Développement Rural (CLDR), Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT), Commission Royale des Monuments et des Sites (CRMSF) et Conseil Wallon de l'Environnement et du Développement Durable (CWEDD)] n'aient pas été entendus jusqu'à ce jour par les responsables politiques régionaux. A cet effet, l'ADSVN et le réseau Molineole rappellent qu'INTER-ENVIRONNEMENT-WALLONIE asbl (IEW), la fédération des associations d'environnement actives en Wallonie, dans son mémorandum adressé aux partis politiques à l'occasion des élections régionales du 13/06/2004, souligne l'importance qu'il y a d'établir en Région wallonne un cadastre éolien qui reprendrait, pour l'ensemble du territoire, les zones prioritaires d'implantation d'éoliennes ainsi que des zones d'exclusion (pour des raisons paysagères ou pour des raisons liées au cadre de vie des habitants.)

Depuis janvier 2003, l'ADSVN dénonce (voir son mémorandum repris sur le site internet [www.moligneole.be](http://www.moligneole.be)) la manière anarchique avec laquelle le développement éolien se fait en Région wallonne et rappelle que c'est à condition de respecter les paysages sensibles et de valoriser les paysages bien choisis que l'éolien gardera son capital de sympathie et son image respectueuse de l'environnement.

Malheureusement, au vu des projets actuels, force est de constater que ces objectifs souffrent de nombreuses lacunes :

- absence de planification régionale ;
- le document intitulé « *Cadre de référence pour l'implantation des éoliennes en Région wallonne* » (approuvé par le gouvernement wallon le 18/07/2002) offre une double lecture et, partant, ne garantit aucune sécurité juridique, que ce soit pour les citoyens ou pour les promoteurs de l'industrie éolienne ;
- absence totale de règles d'urbanisme spécifiques en la matière.

L'ADSVN et Molineole rappellent encore que l'article 1<sup>er</sup> du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) reconnaît une dimension patrimoniale au territoire wallon et garantit la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager. A cet effet, L'ADSVN et le réseau Molineole considèrent que ce genre d'installation industrielle n'a absolument pas la possibilité d'être intégrée dans le paysage caractéristique condruzien, à haute valeur touristique ajoutée, d'ailleurs considéré par beaucoup de visiteurs comme l'une des plus belles régions de Wallonie.

L'ADSVN et le réseau Molineole relèvent avec intérêt que le développement éolien « anarchique » que connaissent certaines régions de l'Allemagne, du Danemark et de la Grande Bretagne fait de plus en plus l'objet de contestation, non seulement de la part de citoyens mais également de la part du monde scientifique et économique.

L'ADSVN et Molineole constatent enfin qu'une certaine anarchie semble exister au sein de l'administration de la Direction Générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP) du Ministère de la Région wallonne. En effet, le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme, en refusant en juin 2004 de délivrer un permis pour 8 méga-éoliennes sur le territoire de la commune de Genappe (Province de Brabant Wallon), a suivi son Fonctionnaire Délégué en Brabant Wallon alors que le Fonctionnaire Délégué de la Province de Namur a motivé sa décision (dans le projet MESA SA) **sur des arguments totalement opposés** à ceux développés par son collègue de la Province du Brabant Wallon.

Pour ces différents motifs, l'ADSVN et le réseau Molineole souhaitent ardemment que le nouveau gouvernement wallon mette en œuvre une politique globale en ce qui concerne les Energies Renouvelables dans laquelle l'éolien sera à sa juste mesure réellement respectueuse du cadre de vie des habitants et des paysages de la Région wallonne. Il importe également de mener une politique d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) audacieuse en parallèle à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables réellement respectueuses de l'environnement.

---

#### **(1) ADSVN**

---

Cette association, fondée en 1945, a comme principal objectif d'assurer la sauvegarde de l'intérêt paysager des sites et des vallées du Namurois. Son siège social se trouve à l'Hôtel de Croix, Rue Saintrain 3 à 5000 NAMUR.

---

#### **(2) Réseau Molineole**

---

Le réseau Molineole a été créé au début de l'année 2003, suite à l'annonce du projet d'usine éolienne (projet MESA SA) dans la région de la Molinee. Il est constitué de comités de village qui ont uni leurs efforts afin de sensibiliser les 40.000 habitants concernés par ce projet qui était, à l'origine, le plus grand d'Europe.

Le réseau Molineole est totalement indépendant de tout parti et de toute structure politique. Il agit exclusivement sur des bases démocratiques et légales. Il est composé de bénévoles, aux nombreuses compétences complémentaires, qui ne comptent ni leur temps ni leur énergie pour défendre notre patrimoine commun.

Le réseau Molineole s'est fixé comme objectifs :

- d'informer la population, les médias et les mandataires politiques de l'importance d'un cadre mieux défini pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la Région wallonne ;
- de démontrer les impacts négatifs des éoliennes sur les paysages remarquables dignes de protection (ceux de la région de la Molinee mais aussi ceux du Condroz) ;
- de faire prendre conscience que les éoliennes ne peuvent servir de prétexte à la poursuite du gaspillage énergétique actuel, tant au niveau individuel qu'au niveau collectif.

**Réseau Molineole**  
**Boîte Postale 30 à 5640 METTET**  
**Tél. (répondeur) et fax : 071/57.83.10**  
**Courrier : [info@moligneole.be](mailto:info@moligneole.be)**  
**Site internet : [www.moligneole.be](http://www.moligneole.be)**